

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DASCO 42G Subventions (149.695 euros) pour 30 résidences artistiques dans les collèges, attribuées à des associations, établissements culturels, société coopérative dans le cadre de l'Art pour Grandir.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation l'attribution en 2018 de subventions à diverses associations, établissements culturels et société coopérative pour l'implantation de résidences artistiques au sein de collèges parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à « Arcal » (20e) (20555, 2018-07069) pour la résidence artistique en collège « Le cas Jekyll ».

Article 2 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'« Association Cité Théâtre » (14e) (58361, 2018-06826) pour la résidence artistique en collège « Photomaton ».

Article 3 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'« Association des concerts Padeloup » (3e) (20375, 2018-06942) pour deux résidences artistiques en collège « Découverte de l'univers symphonique et parrainage d'élèves par les musiciens de l'Orchestre Padeloup ».

Article 4 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'« Association La maison ouverte » gérante du Théâtre Dunois (13e) (20808, 2018-06882) pour la résidence artistique en collège « Le Carnaval des Poètes ».

Article 5 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'« Atelier de Paris – Carolyn CARLSON » (12e) (20428, 2018-06946) pour la résidence artistique en collège « Pouvoir(s) ».

Article 6 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée au « Centquatre » (19e) (181068, 2018-06876 et 2018-06875) pour deux résidences artistiques en collège « Je suis né le... » et « L'autre ».

Article 7 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à la « Cité de la musique-Philharmonie de Paris » (19e) (181017, 2018-07201) pour deux résidences artistiques en collège « Percussions, chants et danses mandingues » et « Bach en scat ».

Article 8 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à la « Compagnie KeatBeck » (10e) (173421, 2018-07056) pour la résidence artistique en collège « Dancescape ».

Article 9 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à la « Coopérative de rue et de cirque » (11e) (19110, 2018-06856) pour la résidence artistique en collège « LFD – La Fabrique Dansée ».

Article 10 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à « Hip Hop citoyens » (20e) (13525, 2018-06524) pour la résidence artistique en collège « Atelier d'écriture rap ».

Article 11 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'« Institut des Cultures d'Islam » (18e) (20149, 2018-06948) pour la résidence artistique en collège « Libère ton impro ».

Article 12 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'« International Visual Theatre » (9e) (20064, 2018-07097) pour la résidence artistique en collège « L'art du mime ».

Article 13 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association « Les Petits Riens » (19e) (19464, 2018-07046) pour deux résidences artistiques en collège « Musique et maîtrise du langage ».

Article 14 : Une subvention de 4.695 euros est attribuée à l'association « Les Plateaux Sauvages » (20e) (187676, 2018-06950) pour la résidence artistique en collège « Attraction(s), Distraction(s) ».

Article 15 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à « L'étoile du nord » (18e) (16322, 2018-06815) pour deux résidences artistiques en collège « Résonance » et « Les hommes viennent de la planète terre et les femmes aussi ».

Article 16 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à la « Maison des métallos » (11e) (180823, 2018-06903) pour la résidence artistique en collège « Projet collaboratif multimédia avec Irvin Anneix ».

Article 17 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à la « Maison du Geste et de l'Image - Centre de recherche et d'éducation artistique » (1er) (19415, 2018-06848) pour la résidence artistique en collège « Sothik, s'approprier un texte ».

Article 18 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'« Orchestre de chambre de Paris » (19e) (20963, 2018-06896) pour la résidence artistique en collège « Création participative ».

Article 19 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à « Paris audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie » (4e) (51461, 2018-06793) pour la résidence artistique en collège « Les enfants inconnus, chapitre 2 ».

Article 20 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à la « SCIC ATLA » (18e) (184746, 2018-06907) pour la résidence artistique en collège « La symphonie des mots ».

Article 21 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à la « Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique » (3e) (187258, 2018-07020 et 2018-06828) pour deux résidences artistiques « Podcast station » et « Datafil ».

Article 22 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée au « Théâtre aux mains nues » (20e) (19565, 2018-06852) pour la résidence artistique en collège « Adieu Bert ».

Article 23 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée au « Théâtre de la marionnette à Paris » (5e) (53761, 2018-06898) pour la résidence d'artistes en collège « Variations ».

Article 24 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée au « Théâtre du Rond-Point » (8e) (182481, 2018-06742) pour la résidence artistique en collège « Poésie du rire devant l'absurdité du monde ».

Article 25 : La dépense correspondante d'un montant de 149.695 euros sera imputée au chapitre 65, nature 65748, rubrique 288, du budget de fonctionnement 2018 du Département de Paris et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO